

# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 410 4 mai 2005

## SOMMAIRE

Advanced Capital S.A., Luxembourg 19661	LS Alloys S.A., Steinfort	19674
Advanced Capital S.A., Luxembourg 19663	Lux-Equity (Sicav), Luxembourg	19648
Agardh Invest S.A., Luxembourg 19663	Lux-Equity (Sicav), Luxembourg	19650
Amati International S.A., Luxembourg 19666	Malherbes Strategies S.A., Luxembourg	19673
Aquilon S.A.H., Luxembourg 19675	Massena Finance S.A., Luxembourg	19672
Avimmo S.A., Luxembourg	Multipatent S.A., Luxembourg	19634
Bank Companie Nord-Eindorf Sicav, Luxemburg-	Passy Development S.A., Luxembourg	19673
Strassen 19679	Peinture Ludowissy, S.à r.l., Mondercange	19637
Bemalux Holding S.A., Luxembourg 19679	Pente Holding S.A., Luxembourg	19667
Boston Mere Property Holdings S.A., Luxem-	Persepolis Investments S.A., Luxembourg	19643
bourg	Polder AWL-Techniek, S.à r.l., Luxembourg	19638
C.F.I., Compagnie Foncière et Industrielle S.A.,	Polder Desch, S.à r.l., Luxembourg	19653
Luxembourg	Polder Euralcom Group, S.à r.l., Luxembourg	19655
CDGV Associés, S.à r.l., Bertrange 19634	Polder Go Lease, S.à r.l., Luxembourg	19650
CIC/CIAL CH Fund, Sicav, Luxembourg 19669	Polder Refresco, S.à r.l., Luxembourg	19640
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg 19639	PVP Holdings S.A., Strassen	19676
Contech Europe Holding S.A., Luxembourg 19677	Quintus Investment S.A., Luxembourg	19663
EDM International, Sicay, Luxembourg 19670	Raphinvest S.A., Luxembourg	19670
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxembourg-	Rhune S.A., Luxembourg	19636
Kirchberg	Robeco Lux-O-Rente, Sicav, Luxembourg	19668
FI New Opportunities II, S.à r.l., Luxembourg 19644	Robeco Lux-O-Rente, Sicav, Luxembourg	19673
FI New Opportunities II, S.à r.l., Luxembourg 19647	S.I.E. S.A., Société d'Investissements Schréder	
Finanzpress Holding S.A., Luxembourg 19676	Intereuropa, Luxembourg	19680
Fineza Holding S.A., Luxembourg 19665	Samgwym Holdings S.A., Luxembourg	19666
Fuchs Invest, Sicav, Luxembourg 19663	SIMINTER Société Immobilière Internationale	
Hanotte S.A., Luxembourg	S.A.H., Luxembourg	19667
Health Invest S.A., Strassen	Société du Livre S.A., Luxembourg	19678
Helix Investments S.A., Luxembourg 19663	Soclima S.A., Foetz	19669
Hengpart S.A., Luxembourg	Socom Participation S.A., Foetz	19668
HPM Invest Sicav, Luxemburg-Strassen 19677	Socom S.A., Foetz	19674
HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxem-	Soluz Holding S.A., Luxembourg	19678
bourg 19667	Sonaka S.A., Luxembourg	19680
Hubema A.G., Luxemburg 19658	TIB Holding S.A., Luxembourg	19665
Hugetex S.A.H., Luxembourg	TRX Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19647
Hydro Invest S.A., Strassen	TRX Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19648
I.P.M.C. S.A., Luxembourg 19670	UBS MFP Sicav, Luxembourg	19671
IMEUROP, Société Européenne de Participations	Unigest S.A., Strassen	19672
Immobilières S.A.H., Luxembourg 19665	Vincennes Investissement S.A., Luxembourg	19679
Ingenium, Sicav, Luxembourg 19675	Wayne S.A.H., Luxembourg	19676
Interlux Assurances Maladie S.A., Luxemburg 19641	World Rail Company S.A., Luxembourg	19671
International Portfolio Holding S.A., Luxembourg. 19678	Zenith Global Fund, Sicav, Luxembourg	19669
K-Invest S.A., Luxembourg	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	19680
Lareneginvest Holding S.A., Luxembourg 19677		



# **MULTIPATENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. R. C. Luxembourg B 83.482.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006134.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

## CDGV ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 105.143.

### **STATUTS**

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Thierry Chkondali, gérant de sociétés, né le 29 août 1964 à Saint-Dizier (France), demeurant à F-54840 Velaine-en-Haye, 9, route de Toul (France);
- 2. Madame Elisabeth Darbois, gérante de société, née le 13 janvier 1962 à Metz (France), demeurant à F-57155 Marly, 25C, rue Renaulrupt (France);
- 3. Monsieur Matthieu Vachey, attaché commercial, né le 19 mars 1978 à Draguignan (France), demeurant à F-67000 Strasbourg, 16, avenue du Général de Gaulle (France);
- 4. Monsieur Julien Gottstein, attaché commercial, né le 18 juin 1982 à Thionville (France), demeurant à F-57100 Thionville, 2bis, Ravin du Crève-Cur (France).

Tous les quatre sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

## Titre Ier. Objet - Raison Sociale - Durée

- Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de CDGV ASSOCIES S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet le négoce de produits à caractère publicitaire et de communication, les prestations en communication interne et externe, ainsi que la création et l'organisation d'événements.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## Titre II. Capital Social - Parts Sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit comme suit:

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.



Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
  - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### Titre III. Administration et Gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### Titre IV. Dissolution, Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V. Dispositions Générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

# Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

# Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.



Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
- 2. Est nommé gérant de la société Monsieur Thierry Chkondali, gérant de sociétés, né le 29 août 1964 à Saint-Dizier (France), demeurant à F-54840 Velaine-en-Haye, 9, route de Toul (France).
  - 3. La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2004, vol. 530, fol. 14, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2005.

J. Seckler.

(001142.3/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

## RHUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 101.742.

L'an deux mille quatre, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RHUNE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.742, constituée suivant acte reçu le 5 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Ott, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Coupe, employé privé, demeurant à Luxembourg.

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.544.400,- (quatre millions cinq cent quarante quatre mille quatre cents euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) à EUR 4.575.400,- (quatre millions cinq cent soixante quinze mille quatre cents euros) par l'émission de 45.444 (quarante cinq mille quatre cent quarante quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune, par apport en nature.
  - 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
  - 3.- Acceptation de la démission de Monsieur Guy Hornick de ses fonctions d'administrateur.
- 4.- Nomination de Monsieur Claude Ott, en remplacement de M. Hornick aux fonctions d'administrateur pour une durée indéterminée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.544.400,- (quatre millions cinq cent quarante quatre mille quatre cents euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) à EUR 4.575.400,- (quatre millions cinq cent soixante quinze mille quatre cents euros) par l'émission de 45.444 (quarante cinq mille quatre cent quarante quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune.

## Deuxième résolution

L'assemblée, décide d'admettre à la souscription des 45.444 (quarante cinq mille quatre cent quarante quatre) actions nouvelles: Monsieur Claude Ott, actionnaire majoritaire.

## Intervention - Souscription - Libération

Monsieur Claude Ott intervenant aux présentes déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites a été intégralement libérée par un apport en nature consistant en deux mille six cent quatre vingt dix sept (2.697) actions d'une valeur nominale de quinze euro chacune, de la société par actions simplifiée de droit français, IMMO VAUBAN SAS, avec siège social à Paris (France), 2, rue Pasquier, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 401.194.345.

Ledit apport évalué à la somme de EUR 4.544.400,- (quatre millions cinq cent quarante quatre mille quatre cents euro).

L'apporteur déclare que:



- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir France et Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

## Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT S.à r.l., représenté par Monsieur Bruno Abbate, qui conclut comme suit:

#### Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler,

Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,

Sur la valeur des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

#### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 4.575.400,- (quatre millions cinq cent soixante quinze mille quatre cents euros) représenté par 45.754 (quarante cinq mille sept cent cinquante quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents euro) chacune.»

### Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guy Hornick de ses fonctions d'administrateur. Elle lui consent décharge pour ses activités dans le cadre de l'exercice de sa mission.

#### Cinquième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Hornick, pour une durée indéterminée, Monsieur Claude Ott prénommé.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante deux mille euros (EUR 52.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. Ott, L. Coupe, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 84, case 3. – Reçu 45.444 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

J. Elvinger.

(001311.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

# PEINTURE LUDOWISSY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 5, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 73.196.

L'an deux mille quatre, le huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

#### Ont comparu:

- 1.- Monsieur Daniel Bento, peintre-décorateur, demeurant à L-2521 Luxembourg, 47, rue Demy Schlechter, ici représenté par Monsieur Antonio Rotolo, peintre-décorateur, demeurant à L-2444 Luxembourg, 8, rue des Romains, en vertu d'une procuration sous seing privé.
  - 2.- Monsieur Antonio Rotolo, prénommé.

La prédite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lesquels comparants déclarent être seuls associés de la société à responsabilité limitée PEINTURE LUDOWISSY S.à r.l., avec siège social à L-7243 Bereldange, 29, rue du X Octobre, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.196,

constituée par acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 6256, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte suivant acte sous seing privé, en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C, du 12 mars 2002, numéro 395.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:



#### Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-7243 Bereldange, 29, rue du X Octobre à L-3926 Mondercange, 5, Grand-rue.

L'article 5 (alinéa 1er) des statuts aura désormais la teneur suivante:

## «Art. 5. (Alinéa 1er).

Le siège social est établi à Mondercange.»

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Munsbach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Rotolo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2004.

P. Bettingen.

(001322.3/202/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

# POLDER AWL-TECHNIEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. RPE AWL-TECHNIEK S.à r.l.).

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes. R. C. Luxembourg B 92.311.

In the year two thousand and four on the third day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

The company RPE II, L.P., incorporated under the law of the State of Delaware, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, State of Delaware, United States of America,

here represented by Mr. Matthijs Bogers, director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 1st December 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole associate of the company RPE AWL-TECHNIEK S.à r.l., having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 92.311 incorporated by deed of the undersigned notary on the 4th of March, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 25th of April, 2003, number 454. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9th September 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 15th of October, 2003, number 1070.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

#### First resolution

The sole partner decides to change the name of the Company into POLDER AWL-TECHNIEK S.à r.l.

## Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

## «Art. 4. The Company will have the name POLDER AWL-TECHNIEK S.à r.l.».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

## Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred Euro (800.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:



La société RPE II, L.P., constituée sous la législation de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Matthijs Bogers, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associée de la société RPE AWL-TECHNIEK S.à r.l. avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B 92.311 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 454 du 25 avril 2003. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, du 9 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 octobre 2003, numéro 1070.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société en POLDER AWL-TECHNIEK S.à r.l.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

## «Art. 4. La Société aura la dénomination POLDER AWL-TECHNIEK S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cents euro (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, vol. 146S, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2004.

P. Bettingen.

(001341.3/202/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

# COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 54.397.

# DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

Madame Diamante Saottini, Administrateur de sociétés, demeurant à I-25015 Desenzano Del Garda, 39, Via Agello, ici représentée par Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, en vertu d'une procuration datée du 20 décembre 2004,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 54.397, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 309 du 26 juin 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, préqualifié, en date du 7 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 56 du 6 février 1997.
- II.- Que le capital social de la société anonyme COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A., préqualifiée, s'élève actuellement à cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune, intégralement libéré.
- III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.
- IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.



- V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Calvi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2004, vol. 904, fol. 22, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2005.

B. Moutrier.

(001337.3/272/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

## POLDER REFRESCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes. R. C. Luxembourg B 92.309.

In the year two thousand and four on the third of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

The company RPE II, L.P., incorporated under the law of the State of Delaware, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, State of Delaware, United States of America,

here represented by Mr. Matthijs Bogers, director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 1st of December, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole associate of the company RPE RE-FRESCO S.à r.l., having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 92.309, incorporated by deed of the undersigned notary on the 4th of March, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 30th of April 2003, number 469. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9th of September 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 15th of October, 2003, number 1070.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the Company into POLDER REFRESCO S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

«Art. 4. The Company will have the name POLDER REFRESCO S.à r.l.».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred Euro (800.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person represented a stated hereabove, known to the notary by her name, surname, civil status and residences, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:



La société RPE II, L.P., constituée sous la législation de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Matthijs Bogers, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associée de la société RPE RE-FRESCO S.à r.l. avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 92.309 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 469 du 30 avril 2003. Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant, du 9 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 octobre 2003, numéro 1070.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société en POLDER REFRESCO S.à r.l.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. La Société aura la dénomination POLDER REFRESCO S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ huit cents euro (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, vol. 146S, fol. 3, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2004.

P. Bettingen.

(001342.3/202/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

# INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1249 Luxemburg, 1A, rue du Fort Bourbon. H. R. Luxemburg B 84.514.

Im Jahre zweitausendundvier, am achten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Bettingen mit dem Amtssitz in Niederanven.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A. mit Sitz in L-1249 Luxemburg, 1A, rue du Fort Bourbon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B, unter No 84.514, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, am 5. November 2001 veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 399 vom 12. März 2002, ein letztes Mal abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch vorbenannten Notar Joseph Elvinger, am 5. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 920 vom 17. Juni 2002,

zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt drei Millionen neunhunderttausend Euro (3.900.000,- EUR), aufgeteilt in siebenhundertachtzigtausend (780.000) Aktien mit einem Nennwert von fünf Euro (5,- EUR).

Die Versammlung wird um 16.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Myriam Dallanoce, Directeur Général, mit professioneller Adresse in L-1249 Luxemburg, 1A, rue du Fort Bourbon, eröffnet.

Die Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Assessor Fred Jüttner, mit professioneller Adresse in D-44139 Dortmund, Ruhrallee 92.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Pierre Barnich, Directeur adjoint, mit professioneller Adresse in L-1249 Luxemburg, 1A, rue du Fort Bourbon.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Die Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen.

I. Die gegenwärtige Generalversammlung hat über folgende Tagesordnung zu befinden:

Tagesordnung:

- 1. Kapitalerhöhung,
- Satzungsänderung,
- 3. Verschiedenes.



II. Die vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von dem Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung vertreten; die vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

#### Präambel

In seiner Sitzung vom 1. Dezember 2004 hat der Verwaltungsrat der Generalversammlung empfohlen, das Gesellschaftskapital auf fünf Millionen siebenhunderttausend Euro (5.700.000,- EUR) zu erhöhen durch Ausgabe von dreihundertsechzigtausend (360.000) neuer Aktien mit einem Nennwert von fünf Euro (5,- EUR). Vorbehaltlich der Entscheidung dieser außerordentlichen Generalversammlung haben die Aktionäre sich gegenüber der Gesellschaft verpflichtet, jeweils 180.000 neue Aktien zu übernehmen, machend insgesamt 360.000 neue Aktien.

Nach kurzer Aussprache fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse

### Erster Beschluss

Das Grundkapital der Gesellschaft wird von drei Millionen neunhunderttausend Euro (3.900.000,- EUR) um eine Million achthunderttausend Euro (1.800.000,- EUR) auf fünf Millionen siebenhunderttausend Euro (5.700.000,- EUR) erhöht durch Ausgabe von dreihundertsechzigtausend (360.000) neuen Namensaktien mit einem Nennwert von fünf Euro (5,- EUR).

Die neuen Aktien werden wie folgt gezeichnet:

- einhundertachtzigtausend (180.000) Aktien wurden von der CONTINENTALE KRANKENVERSICHERUNG A.G., mit Gesellschaftssitz in D-44139 Dortmund, Ruhrallee 92-94,

hier vertreten durch Herrn Fred Juettner,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 2. Dezember 2004,

welcher dies im Namen der Gesellschaft zum Preis von neuhunderttausend Euro (900.000,- EUR) annimmt und zeichnet:

- einhundertachtzigtausend (180.000) Aktien wurden von INTER KRANKENVERSICHERUNG AG, mit Gesellschaftssitz in D-68165 Mannheim, Erzbergerstrasse 9-15, hier vertreten durch Herrn Fred Juettner,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 2. Dezember 2004,

welcher dies im Namen der Gesellschaft zum Preis von neuhunderttausend Euro (900.000,- EUR) annimmt und zeichnet.

Beide Vollmachten verbleiben gegenwärtiger Urkunde, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die anwesenden Parteien und den unterzeichneten Notar beigebogen um mit ihr einregistriert zu werden.

Alle diese Aktien werden von den beiden Aktionären zu gleichen Teilen durch Umwandlung der fälligen und ohne Abzug zahlbaren Schuld der Gesellschaft gegenüber ihren Aktionären in Höhe von jeweils neunhunderttausend Euro (900.000,- EUR) übernommen, so dass der Forderungsbetrag von einer Million achthunderttausend Euro (1.800.000,- EUR) ab dem 8. Dezember 2004 zur freien Verfügung der Gesellschaft steht.

Der schriftliche Bericht gemäß Art. 32-1 Abs. 5 S.2 i.V.m. Art. 26-1 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10 August 1915 über nicht durch Barzahlung erbrachte Einlagen wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt und verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit ihr einregistriert zu werden.

Dessen Schlussfolgerung lautet wie folgt:

«Auf der Grundlage unserer prüferischen Durchsicht sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, die uns zu der Annahme veranlassen, dass die nachrangigen Verbindlichkeiten nicht dem Nennwert der von der INTERLUX ASS-URANCES MALADIE S.A., Luxemburg, zu zeichnenden Aktien im Nominalwert von EUR 1.800.000,00 entsprechen.»

## Zweiter Beschluss

Gemäß der Kapitalerhöhung ist Artikel 3 Nr. 1 der Satzung abgeändert und lautet in Zukunft wie folgt:

«**Art. 3.1.** Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt fünf Millionen siebenhunderttausend Euro (5.700.000,- EUR). Es ist eingeteilt in eine Million einhundertundvierzigtausend (1.140.000) Aktien mit einem Nennwert von fünf Euro (5,-EUR).»

# **Dritter Beschluss**

Da es zu Tagesordnungspunkt 3 keine Wortmeldungen gibt, wird die Sitzung im allseitigen Einvernehmen um 17.00 Uhr geschlossen.

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwanzig tausend Euro (EUR 20.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Dallanoce, F. Jüttner, P. Barnich, P. Bettingen.



Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 86, case 11. – Reçu 18.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Dezember 2004.

P. Bettingen.

(001323.3/202/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

# PERSEPOLIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme, (anc. PERSEPOLIS INVESTMENTS HOLDING S.A.).

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 62.263.

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERSEPOLIS INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 62.263, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 204 du 2 avril 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé (dans le cadre de la conversion du capital social en euro), en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 19 juin 2002 numéro 932.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Priscillia Villance, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Bouillot, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Abandon par la société du statut de société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929.
- 2.- Changement de la dénomination en PERSEPOLIS INVESTMENTS S.A. et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit: «Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée PERSEPOLIS INVESTMENTS S.A.»
  - 3.- Modification de l'article 3 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

4.- Modification de l'article 22 des statuts comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, sera d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

5.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide l'abandon par la société de son statut de société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en PERSEPOLIS INVESTMENTS S.A.



L'article 1<sup>er</sup> des statuts aura la teneur suivante: «Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée PERSE-POLIS INVESTMENTS S.A.».

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit: «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, sera d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### **Evaluation - Frais**

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: N. Rehm, P. Villance, P. Bouillot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 146S, fol. 9, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2004.

P. Bettingen.

(001324.3/202/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

# FI NEW OPPORTUNITIES II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 99.866.

In the year two thousand and four on the thirteenth of December.

Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

## There appeared:

CAYMAN CABLE HOLDING, L.P., with registered office at PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Laura Rossi, by virtue of a proxy, given under private seal, which shall be annexed hereto.

The prenamed limited partnership CAYMAN CABLE HOLDING, L.P. is the sole shareholder of FI NEW OPPOR-TUNITIES II S.à r.l., having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 99.866, incorporated on March 24, 2004, published in the Mémorial C number 519 of May 18, 2004. The articles of association were amended a last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, on November 15, 2004, not yet published in the Memorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

# Agenda:

Replacement of the current provisions of Article 10 of the articles of association of the Company by the following provisions:

**Art. 10.** The company is managed by one or more managers, whether shareholder(s) or not, who are appointed by the general meeting of shareholders for a fixed and irrevocable term.



Such fixed and irrevocable term shall expire each year on the date on which the shareholder(s) approve the financial statements relating to the preceding financial year.

During such fixed and irrevocable term, the shareholder(s) may not remove any managers except that such managers may be removed at any time with or without reason after December 31, 2004, if at such time the founding shareholder is not holding all of the shares in the company and is subject to dissolution, liquidation, insolvency or winding up proceedings in any jurisdiction or a receiver or trustee has been appointed in its respect.

Following the end of a fixed and irrevocable term, any manager's appointment shall be renewable for a successive term having the same duration as the previous term.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

- 1. he resigns his office by notice to the company, or
- 2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
  - 3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- 4. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Then, the sole shareholder takes the following resolution:

#### Sole resolution

The shareholder decides to replace the current provisions of Article 10 of the articles of association of the Company by the following provisions:

**Art. 10.** The company is managed by one or more managers, whether shareholder(s) or not, who are appointed by the general meeting of shareholders for a fixed and irrevocable term.

Such fixed and irrevocable term shall expire each year on the date on which the shareholder(s) approve the financial statements relating to the preceding financial year.

During such fixed and irrevocable term, the shareholder(s) may not remove any managers except that such managers may be removed at any time with or without reason after December 31, 2004, if at such time the founding shareholder is not holding all of the shares in the company and is subject to dissolution, liquidation, insolvency or winding up proceedings in any jurisdiction or a receiver or trustee has been appointed in its respect.

Following the end of a fixed and irrevocable term, any manager's appointment shall be renewable for a successive term having the same duration as the previous term.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

- 1. he resigns his office by notice to the company, or
- 2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
  - 3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- 4. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

## Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,000.- EUR (one thousand Euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

#### A comparu

La société CAYMAN CABLE HOLDING, L.P., avec siège social 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représentée par Me Laura Rossi, avocat, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle demeurera annexée au présent acte.

La prédite société CAYMAN CABLE HOLDING, L.P. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée FI NEW OPPORTUNITIES II S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 99.866, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 mars 2004,



publié au Mémorial C numéro 519 du 18 mai 2004. Les statuts ont été modifiés une dernière fois par un acte du notaire Paul Bettingen en date du 15 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentale de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

Remplacement des dispositions contenues à l'article 10 des statuts de la société par les dispositions suivantes:

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, pour une période fixe et irrévocable.

Cette période fixe et irrévocable expire chaque année à la date à laquelle I(es) associé(s) approuvent les comptes se rapportant à l'année sociale précédente.

Pendant cette période fixe et irrévocable, le(s) associé(s) ne peuvent pas révoquer le(s) gérant(s), mais ces derniers pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motivation, après le 31 décembre 2004, si à ce moment l'associé fondateur ne détient pas toutes les parts de la société et fait l'objet d'une dissolution, liquidation, faillite, cessation de commerce dans une juridiction quelconque ou qu'un administrateur de faillite ou liquidateur judiciaire ou curateur aura été désigné à cet effet.

Après la fin d'une période fixe et irrévocable, le mandat de chaque gérant peut être renouvelé pour une nouvelle période ayant la même durée que la période précédente.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

- 1. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- 2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
  - 3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers, ou
  - 4. il est révoqué par une résolution du/des associé(s).

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Ensuite, l'associé unique a pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

Remplacement des dispositions contenues à l'article 10 des statuts de la société par les dispositions suivantes:

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, pour une période fixe et irrévocable.

Cette période fixe et irrévocable expire chaque année à la date à laquelle l(es) associé(s) approuvent les comptes se rapportant à l'année sociale précédente.

Pendant cette période fixe et irrévocable, le(s) associé(s) ne peuvent pas révoquer le(s) gérant(s), mais ces derniers pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motivation, après le 31 décembre 2004, si à ce moment l'associé fondateur ne détient pas toutes les parts de la société et fait l'objet d'une dissolution, liquidation, faillite, cessation de commerce dans une juridiction quelconque ou qu'un administrateur de faillite ou liquidateur judiciaire ou curateur aura été désigné à cet effet.

Après la fin d'une période fixe et irrévocable, le mandat de chaque gérant peut être renouvelé pour une nouvelle période ayant la même durée que la période précédente.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

- 1. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- 2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
  - 3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers, ou
  - 4. il est révoqué par une résolution du/des associé(s).

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

#### Coû

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 1.000,- EUR (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.



Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2004.

P. Bettingen.

(001325.2/202/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

## FI NEW OPPORTUNITIES II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 99.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2004.

P. Bettingen

Notaire

(001327.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

# TRX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. TRXn LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 78.842.

In the year two thousand and four, on the sixth day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TRX, INC., a company incorporated under the laws of the State of Georgia, having its registered office at 6 W. Druid Hills Drive, Atlanta, Georgia 30329, U.S.A.,

here represented by Mr. Alain Peigneux, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey, on October 26, 2004.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of TRXn LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 78.842, incorporated under the name of TRX LUXEMBOURG S.à r.l., pursuant to a deed of the public notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg on November 15th, 2000, published on May 28th, 2001 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 388. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, on the 18 November 2004, not yet published.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

# Resolution

The sole partner decides to amend the corporate name of the Company from TRXn LUXEMBOURG S.à r.l. into TRX LUXEMBOURG S.à r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

«The Company will assume the name of TRX LUXEMBOURG S.à.r.l.».

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TRX, INC., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Géorgie, ayant son siège social à 6 W. Druid Hills Drive, Atlanta, Georgia 30329, Etats-Unis,

ici représenté par Monsieur Alain Peigneux, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, en date du 26 octobre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée TRXn LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 78.842, constituée sous la dénomination sociale de TRX LUXEMBOURG S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 mai 2001 n° 388. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 18 novembre 2004, non encore publié.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

#### Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de TRXn LUXEMBOURG S.à r.l. en TRX LUXEMBOURG S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société prend la dénomination de TRX LUXEMBOURG S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Peigneux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, vol. 146S, fol. 1, case 5. – Recu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2004.

P. Bettingen.

(001349.3/202/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

# TRX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. TRXn LUXEMBOURG, S.à r.l.)

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 78.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2004.

P. Bettingen

Notaire

(001351.3/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

## LUX-EQUITY (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz. R. C. Luxembourg B 45.423.

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-EQUITY (SICAV), ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 595 du 14 décembre 1993.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Schu, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Adam, Employée de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Wagener, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A. Que l'actif net total de la société est au 9 décembre 2004 de cent onze millions trente-deux mille sept cent quatrevingt-trois euros cinquante-deux cents (EUR 111.032.783,52), représenté par un million soixante-dix-neuf mille trois cent vingt-deux (1.079.322) actions sans valeur nominale.

- B. Que la convocation des actionnaires a été faite:
- a) par des annonces publiées au journal LUXEMBURGER WORT, le 19 novembre 2004 et le 29 novembre 2004;
- b) par des publications faites au Mémorial C, numéro 1176 du 19 novembre 2004 et numéro 1219 du 29 novembre 2004
- C. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.



Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- D. Qu'il appert de cette liste de présence que deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-treize (294.473) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale ordinaire.
  - E. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2004.
  - 2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004; affectation des résultats.
  - 3) Donner quitus aux Administrateurs.
  - 4) Nominations statutaires.
  - 5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.
  - 6) Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2004.

- 294.473 actions votant pour,
  - 0 actions votant contre,
  - 0 abstentions.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2004 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration:

Compartiment LUX-EQUITY I:

- Actif net au 30 septembre 2004:	112.403.628,60 EUR
- Résultat net réalisé au 30 septembre 2004:	1.535.273,15 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2004:	7.201.595,56 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividende.

- 294.473 actions votant pour,
  - 0 actions votant contre,
  - 0 abstentions.

## Troisième résolution

L'Assemblée approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 septembre 2004.

- 294.473 actions votant pour,
  - 0 actions votant contre,
  - 0 abstentions.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1er février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Marc André en tant que nouvel administrateur à partir du 1er février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2005:

- M. Jean-Claude Finck, président,
- M. Pit Hentgen, vice-président,
- M. Guy Rommes, vice-président,
- M. Marc André, administrateur,
- M. Michel Birel, administrateur,
- M. Gilbert Ernst, administrateur,
- M. Jean Habay, administrateur,
- M. Jean-Paul Kraus, administrateur,
- M. Guy Rosseljong, administrateur,
- M. Paul Waringo, administrateur,
- M. Armand Weis, administrateur.
- 294.473 actions votant pour,
  - 0 actions votant contre,
  - 0 abstentions.



#### Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2005.

294.473 actions votant pour,

- 0 actions votant contre,
- 0 abstentions.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de 29.630 EUR.

294.473 actions votant pour,

- 0 actions votant contre,
- 0 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à sept cent cinquante euros (750 EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Zithe, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Schu, G. Adam, M. Wagener, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 décembre 2004, vol. 431, fol. 37, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 décembre 2004.

A. Weber.

(002592.3/236/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

#### LUX-EQUITY (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 45.423.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2004, enregistrés à Capellen, le 13 décembre 2004, volume 431, folio 37, case 10, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

A. Weber

Le notaire

(002594.3/236/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

## POLDER GO LEASE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 92.310.

In the year two thousand and four on the third of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

The company RPE II, L.P., incorporated under the law of the State of Delaware, having its registered seat at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, State of Delaware, United States of America,

here represented by Mr. Matthijs Bogers, director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 1st of December, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares the following:

- RPE II, L.P, prenamed is the sole associate of the company RPE GO LEASE S.à r.l., having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 92.310 incorporated by deed of the undersigned notary on the 4th of March, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 25th of April, 2003, number 453. The articles of incor-



poration have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9th of September 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 14th of October, 2003, number 1067 (the «Company»);

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

#### First resolution

RPE II, L.P. acting in its capacity of sole partner of the Company, represented as stated hereabove, decides to increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525.-) by the creation and issuance of one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and obligation of the existing shares.

## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, RPE II, L.P. prenamed and represented as stated hereabove declares to subscribe for the one (1) new share and to have it fully paid up by conversion into capital of an unquestionable, outstanding and immediately payable claim consisting of a loan bearing interest granted by RPE II, L.P. prenamed to the Company of an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-).

The contribution made to the Company is to be recorded at the value of the said loan plus accrued interest as at 30th November 2004 amounting to eleven thousand four hundred thirty seven euro and fifty cents (EUR 11,437.-) as it results from a declaration issued on 1st December 2004 by the legal representative of RPE II, L.P. based on interim accounts of the company as at 30th November 2004 attached hereto.

It also results from a certificate issued on 1st December 2004 by the management of the Company that:

- the Company has received a loan from RPE II, L.P. prenamed for an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-);
- the said loan is an executable document and is based on written loan documentation, attached hereto.
- the claim resulting from the said loan is unquestionable, outstanding and immediately payable;
- the said loan reflects the existing debt between RPE II L.P. prenamed and the Company;
- there exist no impediments to the contribution of the loan for a amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) plus accrued interest of eleven thousand four hundred thirty seven euro and fifty cents (EUR 11,437.50-).

The surplus between the nominal value of the new share and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account of the Company.

Such declaration and such certificate after signature ne varietur by the proxyholder in his hereabove stated capacity and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authority.

## Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 6 paragraph 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Art. 6 § 1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid-up and subscribed.»

#### Third resolution

Furthermore the sole partner decides to change the name of the Company into POLDER GO LEASE S.à r.l.

## Fourth resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

«Art. 4. The Company will have the name POLDER GO LEASE S.à r.l.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

#### Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever including the capital duty, to be borne by the present deed are estimated to about twelve thousand seven hundred and fifty euro (EUR 12,750.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in his capacity stated hereabove, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

## A comparu:

La société RPE II, L.P., constituée sous la législation de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> décembre 2004.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- RPE II, L.P. précitée est l'unique associée de la société RPE GO LEASE S.à r.l. avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 92.310 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 453 du 25 avril 2003. Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant, du 9 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 octobre 2003, numéro 1067 (la «Société»);
- le capital de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

## Première résolution

RPE II, L.P. agissant en sa qualité d'associée unique de la Société et représentée comme dit ci-avant décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq euro (EUR 25,-) à l'effet de porter son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12,525.-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

## Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, RPE II, L.P., précitée et représentée comme dit ci-déclare souscrire la nouvelle part sociale et de la libérer par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible consistant en un prêt portant intérêts octroyé par RPE II, L.P. précitée à la Société d'un montant d'un million d'euro (EUR 1.000.000,-).

L'apport ainsi fait à la société doit être enregistré à la valeur dudit prêt intérêts inclus au 30 novembre 2004 s'élevant à onze mille quatre cent trente-sept euro et cinquante cents (EUR 11.437,50) comme il résulte d'une déclaration émise en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004 par le représentant légal de RPE II, L.P., précitée, se basant sur des comptes intermédiaires de la société arrêtés au 30 novembre 2004, ci-annexée.

Il résulte par ailleurs d'un certificat émis le 1er décembre 2004 par la gérance de la Société que:

- la Société s'est vue octroyée un prêt d'un million d'euro (EUR 1.000.000,-) par RPE II L.P., précitée;
- ledit prêt est un titre exécutoire tel qu'il résulte d'un contrat de prêt, copie ci-annexée;
- la créance apportée est certaine, liquide et exigible;

ledit prêt reflète la dette existante entre RPE II, L.P. précitée et la Société;

il n'existe aucun empêchement pour effectuer l'apport du prêt d'un montant d'un million d'euro (EUR 1.000.000,-) plus les intérêts s'élevant à onze mille quatre cent trente-sept euro et cinquante cents (EUR 11.437,50).

La différence entre la valeur nominale de la nouvelle part sociale et la valeur totale de l'apport en nature sera transférée à un compte prime d'émission de la Société.

Ladite déclaration et ledit certificat après signature ne varietur par le mandataire de la comparante ès-qualités il agit et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6 § 1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société en POLDER GO LEASE S.à r.l.

# Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

## «Art. 4. La Société aura la dénomination: POLDER GO LEASE S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit en ce compris le droit d'apport, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ douze mille sept cent cinquante euro (EUR 12.750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 86, case 4. - Reçu 114,37 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2004.

P. Bettingen.

(001344.2/202/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

## POLDER DESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes. R. C. Luxembourg B 92.313.

In the year two thousand and four three on the third of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

The company RPE II, L.P., incorporated under the law of the State of Delaware, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, State of Delaware, United States of America,

here represented by M. Matthijs Bogers, director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 1st of December, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares the following:

- that RPE II, L.P. is the sole associate of the company RPE DESCH S.à r.l., having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 92.313 incorporated by deed of the undersigned notary on the 4th of March, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 25th of April, 2003, number 453. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9th of September 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 14th of October, 2003, number 1067 (the «Company»);
- that the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

# First resolution

RPE II, L.P. acting in its capacity of sole partner of the Company, represented as stated hereabove, decides to increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525.-) by the creation and issuance of one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and obligation of the existing shares.

## **Intervention - Subscription - Payment**

Thereupon, RPE II, L.P. prenamed and represented as stated hereabove declares to subscribe for the one (1) new share and to have it fully paid up by conversion into capital of an unquestionable, outstanding and immediately payable claim consisting of a loan bearing interest granted by RPE II, L.P. prenamed to the Company of an amount of one million four hundred fifty thousand euro (EUR 1,450,000.-).

The contribution made to the Company is to be recorded at the value of the said loan plus accrued interest as at 30th November 2004 amounting to sixteen thousand five hundred eighty-four euro thirty-eight (EUR 16,584.38) as it results from a declaration issued on 1st December 2004 by the legal representative of RPE II, L.P. based on interim accounts of the Company as at 30th November 2004 attached hereto.

It also results from a certificate issued on 1st December 2004 by the management of the Company that:

- the Company has received a loan from RPE II, L.P. prenamed for an amount of one million four hundred fifty thousand euro (EUR 1,450,000.-);
  - the said loan is an executable document an is based on written loan documentation, attached hereto;
  - the claim resulting form the said loan is unquestionable, outstanding and immediately payable;
  - the said loan reflects the existing debt between RPE II L.P. prenamed and the Company;
- there exists no impediments to the contribution of the loan for a amount of one million four hundred fifty thousand euro (EUR 1,450,000.-) plus accrued interest as at 30th November 2004 amounting to sixteen thousand five hundred eighty-four euro thirty-eight (EUR 16,584.38).

The surplus between the nominal value of the new share and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account of the Company.

Such declaration and such certificate after signature ne varietur by the proxyholder in his hereabove stated capacities and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authority.

## Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 6 paragraph 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:



«Art. 6. § 1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty five euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid-up and subscribed.».

#### Third resolution

Furthermore, the sole partner decides to change the name of the Company into POLDER DESCH S.à r.l.

## Fourth resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

#### «Art. 4. The Company will have the name POLDER DESCH S.à r.l.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

## Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever including the capital duty, to be borne by the present deed are estimated to about seventeen thousand eight hundred Euro (EUR 17,800.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney acting in his hereabove capacities, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

#### A comparu:

La société RPE II, L.P., constituée sous la législation de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration datée du 1er décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- RPE II, L.P., précitée déclare être l'unique associée de la société RPE DESCH S.à r.l. avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 92.313 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 453 du 25 avril 2003. Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant, du 9 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 octobre 2003, numéro 1067;
- le capital de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

## Première résolution

RPE II, L.P. agissant en sa qualité d'associée unique de la Société et représentée comme dit ci-avant décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq euro (EUR 25,-) à l'effet de porter son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525,-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

## Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, RPE II, L.P., précitée et représentée comme dit ci-déclare souscrire la nouvelle part sociale et de la libérer par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible consistant en un prêt portant intérêts octroyé par RPE II, L.P. précitée à la Société d'un montant d'un million quatre cent cinquante mille euro (EUR 1.450.000).

L'apport ainsi fait à la société doit être enregistré à la valeur dudit prêt plus les intérêts au 30 novembre 2004 s'élevant à seize mille cinq cent quatre-vingt-quatre euro et trente-huit cents (EUR 16.584,38) comme il résulte d'une déclaration émise en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004 par le représentant légal de RPE II, L.P., précitée, se basant sur des comptes intermédiaires de la société arrêtés au 30 novembre 2004, ci-annexée.

Il résulte par ailleurs d'un certificat émis le 1er décembre 2004 par la gérance de la Société que:

- la Société s'est vue octroyée un prêt d'un million quatre cent cinquante mille euro (EUR 1.450.000,-) par RPE II L.P., précitée;
  - ledit prêt est un titre exécutoire tel qu'il résulte d'un contrat de prêt, copie ci-annexée;
  - la créance résultant du prêt est certaine, liquide et exigible;
  - ledit prêt reflète la dette existante entre RPE II, L.P. précitée et la Société;



- il n'existe aucun empêchement pour effectuer l'apport du prêt d'un montant d'un million quatre cent cinquante mille euro (EUR 1.450.000,-) plus les intérêts au 30 novembre 2004 s'élevant à seize mille cinq cent quatre-vingt-quatre euro et trente-huit cents (EUR 16.584,38).

La différence entre la valeur nominale de la nouvelle part sociale et la valeur totale de l'apport en nature sera transférée à un compte prime d'émission de la Société.

Ladite déclaration et ledit certificat après signature ne varietur par le mandataire de la comparante ès-qualités il agit et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. § 1<sup>er</sup>. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société en POLDER DESCH S.à r.l.

#### Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### «Art. 4. La Société aura la dénomination POLDER DESCH S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, èsqualités qu'il agit, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit en ce inclus le droit d'apport, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ dix-sept mille huit cents euro (EUR 17.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 86, case 5. – Reçu 165,84 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2004.

P. Bettingen.

(001346.3/202/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

## POLDER EURALCOM GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes. R. C. Luxembourg B 92.344.

<del>\_\_</del>

In the year two thousand and four on the third of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

The company RPE II, L.P., incorporated under the law of the State of Delaware, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, State of Delaware, United States of America,

here represented by Mr. Matthijs Bogers, director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 1st of December, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares the following:

- RPE II, L.P. is the sole associate of the company RPE EURALCOM GROUP S.à r.l., having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 92.344 incorporated by deed of the undersigned notary on the 4th of March, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 26th of April, 2003, number 455. The articles of incorporation have been modified last pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24th of December 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 13th of February, 2004, number 185 («the Company»);
- that the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred twenty five euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:



#### First resolution

RPE II, L.P. acting in its capacity of sole partner of the Company, represented as stated hereabove, decides to increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and twenty five euro (EUR 12,525.-) to twelve thousand five hundred and fifty euro (EUR 12,550.-) by the creation and issuance of one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25), having the same rights and obligation of the existing shares.

## **Intervention - Subscription - Payment**

Thereupon, RPE II, L.P. prenamed and represented as stated hereabove declares to subscribe for the one (1) new share and to have it fully paid up by conversion into capital of an unquestionable, outstanding and immediately payable claim consisting of a loan bearing interest granted by RPE II, L.P. prenamed to the Company of an amount of one million eight hundred forty nine thousand four hundred and eighty six euro (EUR 1,849,486.-).

The contribution made to the Company is to be recorded at the value of the said loan plus accrued interest as at 30th November 2004 amounting to one hundred twenty two thousand seven hundred and fifty nine euro and sixty three cents (EUR 122,759.63) as it results from a declaration issued on 1st December 2004 by the legal representative of RPE II, L.P. based on interim accounts of the company as at 30th November 2004 attached hereto.

It also results from a certificate issued on 1st December 2004 by the management of the Company that:

- the Company has received a loan from RPE II, L.P. prenamed for an amount of one million eight hundred forty-nine thousand four hundred and eighty-six euro (EUR 1,849,486.-);
  - the said loan is an executable document and is based on written loan documentation, attached hereto.
  - the claim resulting from the said loan is unquestionable, outstanding and immediately payable;
  - the said loan reflects the existing debt between RPE II L.P. prenamed and the Company;
- there exist no impediments to the contribution of the loan for a amount of one million eight hundred forty-nine thousand four hundred and eighty-six euro (EUR 1,849,486.-) plus accrued interest as at 30th November 2004 amounting to one hundred twenty two thousand seven hundred and fifty nine euro and sixty three cents (EUR 122,759.63).

The surplus between the nominal value of the new share and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account of the Company.

Such declaration and such certificate after signature ne varietur by the proxy holder in his hereabove stated capacity and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authority.

#### Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 6 paragraph 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Art. 6. § 1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and fifty euro (EUR 12,550) represented by five hundred and two (502) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid-up and subscribed.».

## Third resolution

The sole partner decides to change the name of the Company into POLDER EURALCOM GROUP S.à r.l.

## Fourth resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which shall be read as follows:

## «Art. 4. The Company will have the name POLDER EURALCOM GROUP S.à r.l.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

# Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about twenty-two thousand six hundred fifty euro (EUR 22,650.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in his hereabove stated capacities known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

#### A comparu:

La société RPE II, L.P., constituée sous la législation de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par M. Matthijs Bogers, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:



- RPE II, L.P., précitée déclare être l'unique associée de la société RPE EURALCOM GROUP S.à r.l. avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B 92.344 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 455 du 26 avril 2003. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 février 2004, numéro 185.
- le capital de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent une (501) parts sociales de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

RPE II,L.P. agissant en sa qualité d'associée unique de la Société et représentée comme dit ci-avant décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq euro (EUR 25,-) à l'effet de porter son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525,-) à douze mille cinq cent cinquante euro (EUR 12.550,-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

## Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, RPE II, L.P., précitée et représentée comme dit ci-déclare souscrire la nouvelle part sociale et de la libérer par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible consistant en un prêt portant intérêts octroyé par RPE II, L.P. précitée à la Société d'un montant d'un million huit cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six euro (EUR 1.849.486,-).

L'apport ainsi fait à la société doit être enregistré à la valeur dudit prêt plus les intérêts au 30 novembre 2004 s'élevant à cent vingt-deux mille sept cent cinquante-neuf euro et soixante-trois cents (EUR 122.759,63) comme il résulte d'une déclaration émise en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004 par le représentant légal de RPE II, L.P., précitée, se basant sur des comptes intermédiaires de la société arrêtés au 30 novembre 2004, ci-annexée.

Il résulte par ailleurs d'un certificat émis le 1er décembre 2004 par la gérance de la Société que:

- la Société s'est vue octroyée un prêt d'un million huit cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six euro (EUR 1.849.486,-) par RPE II L.P., précitée;
  - ledit prêt est un titre exécutoire tel qu'il résulte d'un contrat de prêt, copie ci-annexée;
  - la créance apportée est certaine, liquide et exigible;
  - ledit prêt reflète la dette existante entre RPE II, L.P. précitée et la Société;
- il n'existe aucun empêchement pour effectuer l'apport du prêt d'un montant d'un million huit cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six euro (EUR 1.849.486,-) plus les intérêts au 30 novembre 2004 s'élevant à cent vingt-deux mille sept cent cinquante-neuf euro et soixante-trois cents (EUR 122.759,63).

La différence entre la valeur nominale de la nouvelle part sociale et la valeur totale de l'apport en nature sera transférée à un compte prime d'émission de la Société.

Ladite déclaration et ledit certificat après signature ne varietur par le mandataire ès-qualités qu'il agit et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. § 1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent cinquante euro (EUR 12.550,-) représenté par cinq cent deux (502) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

## Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société en POLDER EURALCOM GROUP S.à r.l.»

# Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

#### «Art. 4. La Société aura la dénomination: POLDER EURALCOM GROUP S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ vingt-deux mille six cent cinquante Euro (22.650,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.



Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 86, case 7. – Reçu 1.227,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2004.

P. Bettingen.

Senningerberg, le 27 décembre 2004. (001347.3/202/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

HUBEMA, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1340 Luxemburg, 3-5, place Winston Churchill. H. R. Luxemburg B 105.595.

## **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundvier, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen

1.- Die Gesellschaft CAPINVEST LIMITED, mit Sitz in Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar,

hier vertreten durch Frau Michelle Delfosse, ingénieur civil, mit beruflicher Anschrift in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg,

aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 27. Dezember 2004.

2.- Herr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, mit beruflicher Anschrift in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg.

Welche Vollmacht, nachdem sie von allen Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Vorgenannte Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von den vorgenannten Parteien zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

## Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Holdinggesellschaft unter der Bezeichnung HUBEMA gegründet.

### Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

# Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Fabrikmarken, Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuß oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft abwickeln und von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt 1.500.000 Euro (eine Million und fünfhunderttausend Euro) eingeteilt in 150.000 (hundertfünfzigtausend) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.



Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingung ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf 20.000.000 (zwanzig Millionen Euro) festgesetzt, eingeteilt in 2.000.000 (zwei Millionen) Aktien ohne Nennwert.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 28. Dezember 2009, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, daß die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

## Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

- Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.
- Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Die erste Person, an die die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.



Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

- Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.
- Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am vierten Donnerstag im Monat April, um 14.30 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

- Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.
- Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

## Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

## Allgemeine Bestimmungen

**Art. 21.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

## Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2006 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste (n) Kommissar (e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

# Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die 150.000 (hundertfünfzigtausend) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1 CAPINVEST LIMITED, vorgenannt, hundertneunundvierzigtausendneunhundertachtundneunzig	149.998
2 Herr Henri Grisius, vorgenannt, zwei Aktien	2
Total: hundertfünfzigtausend Aktien	150.000

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe und in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von 1.500.000 EUR (eine Million fünfhunderttausend Euro) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

## Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.



# Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung entstehen, auf ungefähr achtzehntausend Euro.

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

#### Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf 3 (drei) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern für den Zeitraum endend mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2005 befindet, werden ernannt:

- 1.- Herr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, mit beruflicher Anschrift in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg.
- 2.- Herr Manuel Hack, expert comptable, mit beruflicher Anschrift in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg.
- 3.- Herr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, mit beruflicher Anschrift in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg.

#### Zweiter Beschluss

Die Zahl der Kommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Kommissar für den Zeitraum endend mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2005 befindet, wird ernannt:

Herr Aloyse Scherer, expert comptable, wohnhaft in 16, rue Dante, L-1412 Luxemburg.

#### **Dritter Beschluss**

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1340 Luxemburg, 3-5, place Winston Churchill.

#### Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Henri Grisius als Vorsitzender des Gesellschaftsrats.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Delfosse, H. Grisius, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 6. Januar 2005, Band 891, Blatt 11, Feld 11. - Erhalten 15.000 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt

Beles, den 24. Januar 2005.

J.-J. Wagner.

(008242.3/239/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

# ADVANCED CAPITAL S.A., Société Anonyme, (anc. ADVANCED CAPITAL HOLDING S.A.)

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 76.867.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ADVANCED CAPITAL HOLDING S.A., une société anonyme holding, constituée suivant acte notarié du 26 juin 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 41618.

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 76867 et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte notarié du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1699 du 27 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Mignon, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Patricia Rubeo-Lisa, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:



- 1. Avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2004, changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle ADVANCED CAPITAL HOLDING S.A. en ADVANCED CAPITAL S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1 des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.
- 2. Modification, avec effet rétroactif au 1er janvier 2004, du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières soparfi, ce qui induit la modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
- Art. 3. «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent quarante-six mille deux cents (346.200) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer, avec effet rétroactif au 1er janvier 2004, la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle ADVANCED CAPITAL HOLDING S.A. en ADVANCED CAPITAL S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article premier des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

L'article premier des statuts aura donc la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ADVANCED CAPITAL S.A.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier, de même avec effet rétroactif au 1er janvier 2004, le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - soparfi, ce qui induit la modification de l'article trois (3) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Mignon, P. Rubeo-Lisa, J.P. Verlaine, J-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2005, vol. 891, fol. 8, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2005.

J-J. Wagner.

(007732.3/239/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.



# ADVANCED CAPITAL S.A., Société Anonyme, (anc. ADVANCED CAPITAL HOLDING S.A.).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 76.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 20 janvier 2005.

J-J. Wagner.

(007734.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

## AGARDH INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 91.736.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour AGARDH INVEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(007691.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

# QUINTUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 101.157.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- 2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. divers.

I (01107/1017/14) Le Conseil d'administration.

## **HELIX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 103.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- 2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. divers.

1 (01108/1017/14) Le Conseil d'administration.

# FUCHS INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 93.660.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUCHS INVEST à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant: Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004



- 3. Affectation des résultats
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- 6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01909/755/21) Le Conseil d'Administration.

## C.F.I., COMPAGNIE FONCIERE ET INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 10.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (01430/534/14) Le Conseil d'Administration.

### ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 22.232.

By this notice, the shareholders are convened to attend the

## ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Friday 27th May 2005 at twelve o'clock at the Company's registered office, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

## Agenda:

- 1. Management Report by the Board of Directors and Auditors' Report on Statutory and Consolidated Accounts for the year to 31st December 2004.
- 2. Approval of the audited Statutory and Consolidated Financial Statements and of the distribution of earnings for the period ended 31st December 2004.
- 3. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditors in respect of the year ended 31st December 2004.
- 4. Proposal to increase the number of Directors of the Company from nineteen to twenty-two.
- 5. Appointment of Mr. Joaquim de Abreu Trigo de Negreiros, with professional address at Rua Alexandre Herculano, 23, Oeiras, Portugal, as Director of the Company.

In accordance with the Luxembourg law dated 4th December 1992, concerning important shareholdings in companies listed on the Luxembourg Stock Exchange, any Shareholders who are the beneficial owners of more than 10% of the shares of the Company directly, or indirectly in the form of ADSs, are requested to declare their positions.

## Requirements to participate in the Annual General Meeting

In order to participate in the meeting, the holders of bearer shares must deposit their bearer shares with a bank or brokerage institution acceptable to the Company's board of directors, and send the respective certificate to the Company. Holders of registered shares and ADSs are not required to make such deposit.

In addition, the holders of bearer shares, registered shares or ADSs who intend to participate in the meeting in person or by proxy are required to advise the Company of their intention. Proxy forms are available at the registered office of the Company.

The certificates as well as the information of attendance mentioned above and any proxy forms should reach the Company at its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Tel.: ++352 43 89 89 1, Fax: ++352 43 54 10, no later than the close of business (5.00 p.m., Luxembourg time) on 23rd May 2005.

I (02011/000/32) The Board of Directors.



# **HUGETEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 4.787.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, bd de la Foire, à Luxembourg, le 24 mai 2005 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (01433/534/14)

Le Conseil d'Administration.

## FINEZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 68.124.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 mai 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers.

I (01776/795/14)

Le Conseil d'Administration

## TIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 8.816.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 mai 2005 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers.

I (01777/795/15)

Le Conseil d'Administration.

## IMEUROP, SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 6.401.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- 2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. nominations statutaires;
- 5. divers.

I (01106/1017/16)

Le Conseil d'administration.



## **HENGPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 87.111.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 20 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

I (01600/2046/16)

Le Conseil d'Administration.

## AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 41.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers.

I (01771/795/14)

Le Conseil d'Administration.

## **BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 100.225.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

## ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 23, 2005 at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous.

I (01772/795/14)

The Board of Directors.

## SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.933.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

## ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 23, 2005 at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous.

I (01773/795/14)

The Board of Directors.



## PENTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 63.329.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

#### ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 24, 2005 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

#### Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at January 31, 2005
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Statutory Appointments
- 5. Miscellaneous.

I (01775/795/15)

The Board of Directors.

## SIMINTER, SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 6.546.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers.

I (01785/795/15)

Le Conseil d'Administration.

# HANOTTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.152.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2005 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire aux Comptes;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- f. divers.

I (01811/045/16)

Le Conseil d'Administration.

## HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.087.

Etant donné que l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de HSBS GLOBAL INVESTMENT FUNDS (la «Société»), qui s'est tenue le 3 mai 2005, n'a pas pu délibérer de façon valable sur l'ordre du jour en raison d'un quorum insuffisant, les Actionnaires sont de nouveau invités à assister à une

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra au siège social de la Société à Luxembourg, le 6 juin 2005 à 11 heures (heure du Luxembourg), afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Résolution Extraordinaire

L'amendement des Statuts en vue de soumettre la Société à la Section I de la loi du Luxembourg du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif et notamment l'amendement des articles 3, 5, 8, 12, 16, 17, 20, 23, 28, 29 et



31 des Statuts, qui prendra effet le 6 juin 2005 (ou à toute autre date que l'Assemblée générale décidera, sur proposition du président).

La nouvelle formulation du premier paragraphe de l'article 3 des Statuts afin d'obtenir le texte suivant;

«L'objet exclusif de la Société est le placement des fonds disponibles dans les valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire et d'autres actifs permis à un organisme de placement collectif en vertu de la Section I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée (la «Loi de 2002»), dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de son portefeuille.»

L'Assemblée reconvoquée délibérera de façon valables sur le point à l'ordre du jour sans qu'aucun quorum ne soit exigé. La résolution sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés à cette Assemblée.

Le Conseil d'administration accepte la responsabilité de l'exactitude des informations contenus dans cet avis, à la date de sa publication.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Une version projet des Statuts reformulés est disponible sur demande au siège social de la Société (Tél.: (352) 4590-3692 / Fax.: (352) 4590-3331).

I (01639/755/32)

Le Conseil d'Administration.

## **SOCOM PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 9.735.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le mardi 31 mai 2005 à 10.30 heures au siège de la société à Foetz, 10, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2004;
- 3. Affectation du résultat de l'exercice 2004;
- 4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
- 5. Divers.

I (01818/561/16)

Le Conseil d'Administration.

## ROBECO LUX-O-RENTE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 47.779.

## The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held on, Thursday 26 May 2005 at the registered of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, at 2.00 p.m.

## Agenda:

- 1. Report of the board of directors and auditors' report
- 2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2004
- 3. Consideration and approval of the profit appropriation 2004
- 4. To give discharge to the members of the board of directors
- 5. Statutory appointments
- 6. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing not later than 16 May 2005. Shareholders holding their shares in another way should inform the board of directors of the Company in writing not later than 16 May 2005.

The shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The annual report 2004 may be obtained at the registered office of the Company and is also available via www.robeco.com.

Luxembourg, 4 May 2005.

(01601/584/24) The Board of Directors.



## SOCLIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 17.482.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le mardi 31 mai 2005 à 11.00 heures au siège de la société à Foetz, rue du Commerce, 10, avec l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

- 1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
- 2. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2004;
- 3. Affectation du résultat de l'exercice 2004;
- 4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
- 5. Divers.

I (01819/561/16) Le Conseil d'Administration.

## ZENITH GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.422.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
- 3. Affectation des résultats
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- 6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01910/755/21) Le Conseil d'Administration.

## CIC/CIAL CH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.914.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 mai 2005 à 10.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
- 3. Affectation des résultats
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- 6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01911/755/21) Le Conseil d'Administration.



## I.P.M.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 60.588.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (02014/817/17) Le Conseil d'Administration.

## RAPHINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 88.226.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (02015/817/17) Le Conseil d'Administration.

## EDM INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.523.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

## ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of EDM INTERNATIONAL will be held at the registered office of the fund on May 24, 2005 at 9.00 a.m. with the following agenda:

#### Agenda:

- 1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
- 2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2004;
- 3. Allocation of the net results;
- 4. Discharge to the Directors;
- 5. Statutory Appointments;
- 6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions

In order to attend the Meeting of EDM INTERNATIONAL the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (02064/755/24) The Board of Directors.



## K-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 67.412.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 26 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02065/755/18) Le Conseil d'Administration.

# WORLD RAIL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 88.659.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2005 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (02016/817/17) Le Conseil d'Administration.

## UBS MFP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 93.106.

The shareholders of UBS MFP SICAV (the «Sicav») are hereby convened to attend an

# **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Sicav which will be held at the registered office of the Sicav at 291, route d'Arlon, Luxembourg on May 20, 2005 at 11.15 a.m., with the following agenda:

### Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation to have the Company regulated by Part I of the law December 20, 2002 on undertaking for collective investment to read as follows:

«The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities and other assets permitted by law, within the limits of the investment policies and restrictions according to the Part I of the Law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended from time to time (the «Law of December 20, 2002»), with the purpose of diversifying investment risks and affording its shareholders the benefit-of the management of the assets of the Company's Subfunds.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose tot he largest extent permitted under Par I of the law of December 20, 2002, or any legislative replacements thereof».

- 2. Amendment of articles 21, 24, 27 and 31 of the articles of incorporation by replacing all references to the law March 30, 1988 by references to the law of December 20, 2002.
- 3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation by inserting the new minimum capital of the Sicav to be reached within the six months following the authorization of the Sicav.
- 4. Amendment of article 10 of the articles of incorporation by including the valuation method of the eligible investments under Part I of the law of December 20, 2002.



- 5. Amendment of article 11 of the articles of incorporation in order to (i) provide for a minimum frequency of net asset value calculation of twice a month as well as to (ii) exclude a breakdown of the means of computation from the causes of a suspension of the net asset value calculation and (iii) to provide for the suspension of the net asset calculation upon a publication of a notice either convening the shareholders of a Sub-fund for the purpose of the liquidation of the Sub-fund or announcing the liquidation of a Sub-fund pursuant to a resolution of the Company's board or directors.
- 6. Amendment of article 17 of the articles of incorporation by the insertion of the investment policies and restrictions authorised under Part I of the law of December 20, 2002
- 7 Miscellaneous

The text of the proposed amendments to the articles of incorporation is available free of charge, upon request, at the registered office of the Sicav.

In order to deliberate validly on the items of the agenda, at least 50% of all outstanding shares must be represented at the Meeting, and a decision in favour of the items of the agenda shall be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

In the event that the quorum of 50% is not reached, a second extraordinary general meeting of the shareholders will be convened where no quorum will be required and the items of the agenda may be approved by the shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the meeting.

#### Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG)
   S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG)
   S.A., at the latest on May 17, 2005.
- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., and have to be in the possession of UBS MFP SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on May 17, 2005.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (02066/755/54) The Board of Directors.

#### MASSENA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 98.828.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (02017/817/17)

Le Conseil d'Administration.

### UNIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 102.926.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 24 mai 2005 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (01963/1267/14)

Le Conseil d'Administration.



# MALHERBES STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 98.830.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2005 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6 divers

I (02018/817/17) Le Conseil d'Administration.

## PASSY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 98.829.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2005 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (02019/817/17) Le Conseil d'Administration.

## **HEALTH INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 100.457.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 25 mai 2005 à 90.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (01964/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

## ROBECO LUX-O-RENTE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.779.

## The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held on Thursday, 26 May 2005 at the registered office of the Corporation, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, at 2.00 p.m.

#### Agenda:

- 1. Report of the board of directors and auditors' report
- 2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2004
- 3. Consideration and approval of the profit appropriation 2004
- 4. To give discharge to the members of the board of directors



- 5. Statutory appointments
- 6. Any other business

The shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken at a simple majority of the shares present or represented at the meeting. The annual report 2004 may be obtained at the registered office of the Corporation and is also available via www.robeco.com.

#### An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held on Thursday, 26 May 2005 at the registered office of the Corporation, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, at 2.30 p.m.

#### Agenda:

Proposal to amend the penultimate paragraph of article 16 of the articles of incorporation. Shareholders are informed that the full text of the proposed amendment to the articles of incorporation is available at the registered office of the Corporation.

Resolution on the agenda will require a quorum of 50% of the Shares in issue and will be taken at a majority of 2/3 of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting. Shareholders may vote in person or by proxy. It the quorum is not reached a second Extraordinary General Meeting will be reconvened for 7 July 2005 et 2.00 p.m. with the same agenda. There is no quorum required for the reconvened meeting and the resolution will be passed by a majority of 2/3 of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders wishing to attend and vote at the respective meetings should inform the bank or institution through which their shares are held in writing not later than 16 May 2005. Shareholders who hold their shares in another way should inform the board of directors of the Corporation at the registered office in writing of their intention not later than 16 May 205.

Luxembourg, 4 May 2005.

(02033/584/36) The board of directors.

## LS ALLOYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 82.463.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le mardi 14 juin 2005 à 11 heures avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2004;
- Approbation des comptes 2004;
- Affectation du résultat;
- Décharges à donner aux administrateurs;
- Décharges à donner au Réviseur d'Entreprises;
- Divers.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'Assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants.

I (01655/000/18) Le Conseil d'Administration.

## **SOCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 49.898.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le mardi 31 mai 2005 à 10.00 heures au siège de la société à Foetz, rue du Commerce, 10, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
- 2. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2004;
- 3. Affectation du résultat de l'exercice 2004:
- 4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
- 5. Divers.

I (01820/561/16) Le Conseil d'Administration.



## INGENIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.032.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav INGENIUM à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 mai 2005 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes pour la période du 12 janvier 2004 au 31 décembre 2004
- 3. Affectation des résultats
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- 6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01912/755/21) Le Conseil d'Administration.

## AVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.153.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le vendredi 27 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01930/755/19) Le Conseil d'Administration.

## **AQUILON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 mai 2005 à 9.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Décision et délibération concernant l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01961/755/19) Le Conseil d'Administration.



## HYDRO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.323.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 24 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 5. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 6. Divers.

I (01962/1267/16)

Le Conseil d'Administration.

## **PVP HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 90.781.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 26 mai 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (01965/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

#### FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 42.491.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003 et 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Reconduction du mandat de Commissaire aux Comptes
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

l (01993/696/17)

Le Conseil d'Administration.

## WAYNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.831.

Les actionnaires sont priés d'assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 23 mai 2005 à 9.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
- 3. Affectation du résultat



- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Divers.

I (01929/000/21)

Le Conseil d'Administration.

## **CONTECH EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 45.357.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (01994/696/15)

Le Conseil d'Administration.

## LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde. R. C. Luxembourg B 42.862.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (01995/696/14)

Le Conseil d'Administration.

## HPM INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 83.256.

Die Aktionäre der HPM INVEST SICAV werden hiermit zu einer

### ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 24. Mai 2005 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

## Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
- 2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
- 5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft zwei Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.



Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der HPM INVEST SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4023 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg im April 2005.

I (02036/755/28) Der Verwaltungsrat.

## **SOCIETE DU LIVRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 50.318.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02008/755/18) Le Conseil d'Administration.

## SOLUZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 58.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004 et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (02009/1023/17) Le Conseil d'Administration.

## INTERNATIONAL PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 77.957.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Divers.

I (02010/1023/16) Le Conseil d'Administration.



## VINCENNES INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 98.833.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2005 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (02012/817/17) Le Conseil d'Administration.

#### BEMALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.478.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

## Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Décision à prendre part quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
- 5. Divers.

I (02054/000/16) Le Conseil d'Administration.

# BANK COMPANIE NORD-EINDORF SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 82.667.

Die Aktionäre der BANK COMPANIE NORD-EINDORF SICAV werden hiermit zu einer

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 25. Mai 2005 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

## Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
- 2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
- 5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft zwei Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der BANK COMPANIE NORD EINDORF SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4023 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg im April 2005.

1 (02037/755/28) Der Verwaltungsrat.



## SONAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 14.670.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

#### Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

I (02055/000/15)

Le Conseil d'Administration.

# ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 77.695.

The shareholders are convened to attend to the

## ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place on May 27th, 2005 at 2.00 p.m. in the head office of the company, with the following agenda:

### Agenda:

- 1. Director's Report and Report of the Statutory Auditor;
- 2. Approval of the annual statutory accounts under Lux. GAAP and allocation of the results as at 31st December 2004;
- 3. Approval of the consolidated annual accounts under IFRS (IAS) as at 31st December 2004;
- 4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor;
- 5. Ratification of the cooptation of Mr. Wilhelmus Jacobus Meyberg as the Director;
- 6. Miscellaneous

I (02013/000/16)

The Board of Directors.

# S.I.E. S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.138.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA «S.I.E.» S.A. sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

## Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Autorisation d'acquérir et de vendre des actions propres.
- 5. Divers.

I (02056/000/16)

Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck